

En page 6 :
LA PAGE ECONOMIQUE
ET FINANCIERE

DEMAIN DOIT S'OUVRIR LA CONFERENCE DE LAUSANNE

EXCELSIOR

13^e Année. — N° 4.353
Paris, 11, rue de la Harpe, 11
Département, Province, Colonies, 20 centimes
Bordeaux, 25 c. — Lille, 30 c. — (tarif par la poste en sus)

« La plus court croquis m'en dit plus long qu'un long rapport. » — NAPOLEON
Tél. : 04-75-04-75-05-06 — Ad. Tél. : Excelsior-Paris — 40, rue d'Angoulême, Paris.

DIMANCHE
12
NOVEMBRE
1922

Il n'est point
digne d'un homme
de s'emporter.
MARC-AURÈLE.

LA COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE A L'ARC DE TRIOMPHE ET EN FORÊT DE COMPIEGNE



LES DRAPEAUX DES RÉGIMENTS DISSOUS ARRIVANT, HIER MATIN, DEVANT LE TOMBEAU DU SOLDAT INCONNU SUR LA PLACE DE L'ARC-DE-TRIOMPHE



M. MILLERAND SCELLANT LA DALLE



LE DISCOURS DU MARÉCHAL FOCH



VUE GÉNÉRALE DE LA CÉRÉMONIE DE RETHONDES DANS LA FORÊT DE COMPIEGNE



M. POINCARÉ SCELLANT LA DALLE



LE DISCOURS DE M. POINCARÉ

La commémoration d'hier, célébrée dans toute la France avec un égal recueillement, fut particulièrement émouvante à Paris, devant le tombeau du soldat inconnu, et dans la forêt de Compiègne où le président de la République inaugurait, à Rethondes, le monument de l'Armistice. A 10 h. 52, M. Millerand arrivait à l'Arc de Triomphe où l'attendaient les membres du gouvernement. A 11 heures fut

observée la minute de silence suivie de salves d'artillerie. A 14 h. 30 eut lieu la cérémonie de Rethondes. M. Millerand scella la dalle située entre l'emplacement des deux trains de l'armistice et inaugura le monument. Des discours furent prononcés par M. Maginot, M. Binet-Valmer, le maréchal Foch, M. Poincaré et le maréchal Douglas Haig. M. Millerand remit la médaille militaire à l'amiral anglais Wemyss.

A BRUXELLES : L'INHUMATION DU SOLDAT BELGE INCONNU AU PIED DE LA COLONNE DU CONGRES



LE GÉNÉRAL FRANÇAIS DEGOUTTE PRONONÇANT SON DISCOURS : 1^o LE ROI ALBERT ; 2^o LE DUC DE BRABANT ; 3^o LA REINE ELISABETH ; 4^o LA PRINCESSE MARIE-JOSÉ ; 5^o M. MAX, BOURGMESTRE.
Le soldat inconnu belge, désigné la veille à Bruges par un aveugle de guerre, a été inhumé hier à Bruxelles, au pied de la colonne du Congrès, en présence des souverains, de toutes les notabilités politiques et militaires, et d'une foule immense. Le cercueil, drapé dans son voile tricolore, était porté par un canon que traînaient six chevaux noirs. Derrière venaient, à pied, le roi Albert et le prince héritier.
A 11 heures, le cortège arrivait sur la place, tandis que des musiques militaires jouaient des airs funèbres. Sur le drap du cercueil le roi épingla la croix de guerre belge. A cet hommage s'associèrent les généraux alliés représentant la France, l'Italie, les Etats-Unis et l'Angleterre. Une minute de silence fut ensuite observée. Une foule immense défila devant le tombeau. (Phot. de l'envoyé d'« Excelsior »).

PEUT-ON EMPÊCHER LA SPÉCULATION QUI S'EXERCE SUR LES CHANGES?

UNE COMMISSION DU PARLEMENT ETUDIE EN CE MOMENT LE PROBLEME

2° La grande majorité des opérations de change n'est pas réglementée.

La loi interdisant l'exportation des capitaux n'est observée que dans une très faible mesure, ce qui permet des inflations frauduleuses de titres.

Dans ces conditions, dit le distingué rapporteur, il faudrait :

1° Trouver le comité des banquiers, qui fournissent à la Bourse de Paris, à ne pas se contenter de cela un seul cours moyen par devise ;

2° Augmenter le nombre des inspecteurs chargés de vérifier les répertoires des changes ;

3° Abroger les arrêtés ministériels qui gênent la communication des registres précisés aux agents vérificateurs ;

4° Exiger une autorisation écrite du comité de contrôle de l'exportation des capitaux pour l'application du timbre extraordinaire sur les titres étrangers ;

5° Rélever le taux des amendes prévues en cas d'infraction aux lois ;

6° Prévoir une peine de prison en cas de récidive.

Nous comptons trouver la fin des propositions énoncées relativement à la cro-

Ceci dit, que pense-t-on, dans les milieux compétents, des projets de l'honorable rapporteur de la commission de spéculation ? Nous l'avons demandé à une personnalité autorisée de nos grands institut d'émission. Voici sa réponse :

— Une des critiques que fait M. Dubois à l'organisation du marché des changes concerne les conditions dans lesquelles la notation est établie. Cette note, dit-il,

réa tout ce change : Elle a tout d'abord, utilisé ce qu'elle possédait, puis elle n

pouvait lui servir et elle les réalisa sur les places étrangères.

transigerait sur le marché officiel. Il serait évidemment facile de flatter le client moyen au détriment du client, s'il n'y avait en bourse que des acheteurs ou des vendeurs. Mais il y a ces deux éléments. Il y a, par conséquent, deux intérêts opposés qui se rencontrent et sont exactement représentés par la situation générale du marché. De la dissension des intérêts adverses naît un cours qui reflète aussi fidèlement que possible cette situation.

« Les banques, contre lesquelles on peut si aisément des accusations, faussent peut-être les cours moyens, mais dans des proportions infinitésimales, car elles opèrent effectivement et lorsqu'elles laissent de côté, au profit de leur client, le petit et le perd.

« Une banque ne peut s'écarter le luxe d'écarter le cours moyen en vue d'opérations spéculatives que si elle peut de monopoliser des transactions. Or, ce monopole n'existe pas.

« En ce qui touche la liberté des capitaux, il est facile de prétendre. Il faut dire qu'il n'y a pas de capital en soi, mais qu'il existe liberté dans l'un et l'autre cas. Il faut aussi, en

« Au surplus, si l'on veut établir un marché à terme des changes, la liberté de capitaux est une condition absolument

ou est la leçon?

qui peut engendrer ceux qui ont acheté des francs en 1918 et 1920 des vendeurs aujourd'hui ? M. Faillieux, il est contraire à l'intérêt général de vouloir paralyser l'action de la spéculation sur le marché insuffisamment pourvu de devises sans compter que toutes les mesures de répression seront inopérantes, puisque la spéculation s'exerce principalement à l'étranger.

— Conclusion : il ne faut pas trop intervenir sur le marché des devises. Plus on lui donne, au contraire, de liberté d'expression, et moins il sera exposé à de sous-estimations.

Nous publierons, prochainement, la réponse qui a été vous nous faire l'honneur le M. Dubois à ces diverses observations.

Ample income	AN COMPTANT EMPLOYMENT (GIVING)	Year 3 yrs.	Year 10 yrs.	Death income	A-YEAR at AN COMPTANT (GIVING)	Year 3 yrs.	Year 10 yrs.
-----------------	------------------------------------	----------------	-----------------	-----------------	-----------------------------------	----------------	-----------------

[illegible]

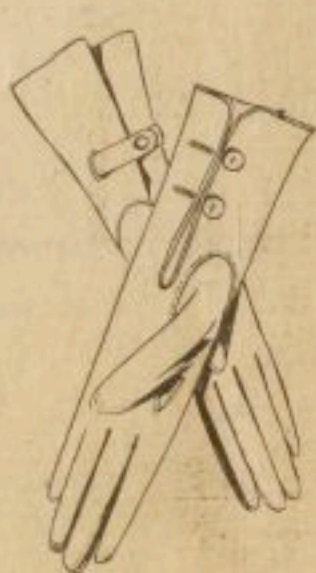
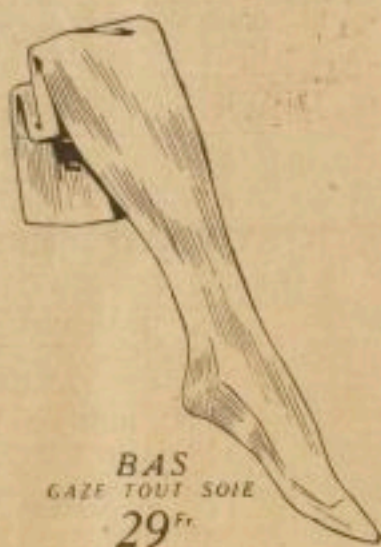
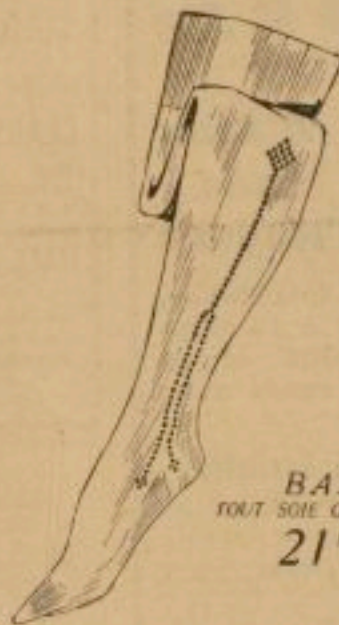
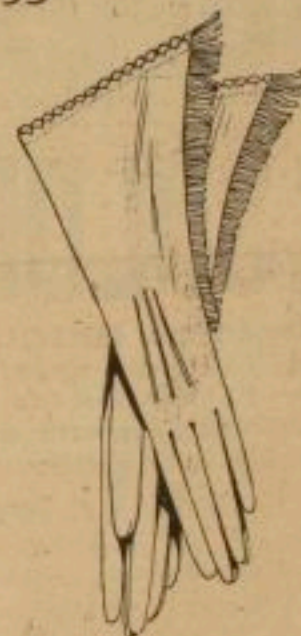
GRANDS MAGASINS

JONES

39A51 AVENUE VICTOR-HUGO

24 RUE DE VILLEJUST

PARIS

CHEMISIER 69^{fr.}
CRÈPE DE CHINECHEMISE et CULOTTE 20^{fr.}
TRICOT BLANC La paireGANTS
TANNÉS 2 BOUTONS 14.90BAS
GAZE TOUT SOIE
29^{fr.}CHEMISIER 29^{fr.}
CRÈPE DE LAINECOMBINAISON 55^{fr.}
CRÈPE DE CHINEBAS
TOUT SOIE GRISOTTE
21^{fr.}GANTS
CHAMOIS A FRANGES 18.50EAU DE COLOGNE
POUR LA TOILETTE
Le Litre environ 8.75CATALOGUES
& ÉCHANTILLONS
Franco sur DemandeROBE VELOURS
BRODERIE ROUMAINE LAINE et SOIE250^{fr.}